



- **Puis-je rembourser par anticipation mon crédit ?**

Oui remboursement partiel ou total, à tout moment, sans frais.

- **Mise à disposition des fonds [unique](#) ou [échelonnée](#).**

Au choix du client, la mise à disposition (MAD) peut être :

- Unique ou échelonnée,

MAD unique

Virement des fonds en une seule fois sur le compte chèques de l'emprunteur.

MAD échelonnée

Dans la limite de 60 mises à disposition, les demandes sont effectuées directement par le client auprès :

- Du [centre de gestion](#) ,
- Ou de son conseiller en agence.

- **Quels sont les 2 types de différés**

Deux types de différé

A la souscription du crédit, l'emprunteur peut choisir entre deux types de différé de remboursement :

- Différé de remboursement partiel (paiement uniquement des intérêts et de l'assurance),
- Ou différé de remboursement total (paiement uniquement de l'assurance). A noter que la durée minimum pour le différé total est de 12 mois.

- **Quand intervient la mise à disposition des fonds ?**

au plus tôt, le lendemain du jour de l'échéance du [délai légal de rétractation](#)

- **En cas de poursuite des études**

Possibilité de mettre en place un nouveau Prêt Etudiant, après étude du dossier.

FAQ BNP Paribas



Modalités

- Remboursement anticipé du premier Prêt Etudiant,
- Nouvelle offre de Prêt Etudiant,
- Lettre à faire signer par l'emprunteur pour le remboursement anticipé.